

	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE Règlement temporaire de la circulation sur la Robert Schuman-Strooss (7-17) à Frisange Restriction temporaire de la circulation sur la voie réservée aux bus
---	---

Séance du: 10 août 2026

Présents: M. Raus C. / M. Mongelli C.

Excusé: M. Beissel R.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Frisange, sur la "Robert Schuman-Strooss" (N3) entre les maisons n°7-17, une restriction temporaire de la circulation sur la voie de bus, du 07/09/2026 au 09/09/2026 entre 09h00 et 16h00 (< 72 heures), comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

Numéro: 217

Date de vote au collège échevinal : 10/08/2026

Date début : 07/09/2026

Date fin : 09/09/2026

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Robert Schuman-Strooss (N3) à Frisange (Fréiséng)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/2/1	contournement obligatoire	- Déviation de la voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun du 08/06/2026 au 10/06/2026 de l'immeuble n°7-17	

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:


L'échevin délégué


La Secrétaire



Gemeing

FRÉISENG

Plan informatif

Lieu: Frisange

Rue: 7-17, Robert Schuman-Strooss

Date: du 07/09/2026 au 09/09/2026



Gemeing Fréising
Commune de Frisange
Munneleerstrooss

Format: A3 - Paysage
Echelle: 1:500
Date: 07.09.2026

Rick Grefe
02.09.2026

SIG 188
COM 380

Le SIG (Système d'Information Géographique) est un outil informatique qui permet de stocker, de traiter et de visualiser des données géographiques. Il est utilisé pour l'analyse spatiale, la planification et la prise de décision.

